

Gestionnaire : Hugues CHARPENTIER
Tél : Choisissez un élément.
Courriel : dve-psud@rennesmetropole.fr

N° dossier : **PA 35266 24 M0001**
Nom du demandeur : **SA GROUPE LAUNAY**
Adresse des travaux : **lieudit Cottereuil Et le Poncel**
Commune : **SAINT ERBLON**
Nature des travaux : **création d'un lotissement de 86 lots permettant la réalisation d'environ 181 logements et d'espaces publics dont 52 places de stationnement public.**

PRESCRIPTIONS DE LA VOIRIE

Etat du domaine public

- | | |
|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Toutes modifications du domaine public est à la charge du pétitionnaire :
.....
<input checked="" type="checkbox"/> Remise en état du domaine public à charge du pétitionnaire.
<input checked="" type="checkbox"/> Matérialiser physiquement la limite du domaine public / privé (bordurettes, pavage, etc...)
<input checked="" type="checkbox"/> Les eaux pluviales de ruissellement des propriétés riveraines ne devront en aucun cas s'écouler directement sur trottoir ou chaussée.
<input type="checkbox"/> Prévoir gargouille / caniveau pavé jusqu'au fil d'eau du caniveau.
<input type="checkbox"/> Réunion de chantier à prévoir avec le gestionnaire 1 mois avant le démarrage des travaux.
<input type="checkbox"/> Un état des lieux devra être organisé au démarrage du chantier.
<input type="checkbox"/> Le projet comporte des espaces communs qui n'ont pas vocation à être rétrocédés dans le domaine public. Toute demande de rétrocession devra impérativement être étudiée avant le démarrage des travaux et donner lieu, si elle est recevable, à la signature d'une convention avec les collectivités concernées. | <input checked="" type="checkbox"/> Favorable
<input type="checkbox"/> Défavorable |
|---|---|

Entrées charretières

- | | |
|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Suppression des entrées charretières à charge du pétitionnaire.
<input checked="" type="checkbox"/> Création/modification/entretien des entrées charretières à charge du pétitionnaire.
<input type="checkbox"/> Gabarit de l'entrée charretière à revoir :
<input type="checkbox"/> Position de l'entrée charretière à revoir :
<input type="checkbox"/> Le portail sera positionné en retrait, à 5 ml de la rive de chaussée . | <input checked="" type="checkbox"/> Favorable
<input type="checkbox"/> Défavorable |
|--|---|

Nivellement

- | | |
|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Le projet doit s'implanter aux niveaux existants, en limite du domaine public.
<input type="checkbox"/> La pente en long en fond de trottoir et/ou accotement doit suivre la pente en long de la chaussée.
<input type="checkbox"/> Entrée charretière : fil d'eau +cm vue de bordures +% pente en travers surm +% pente en travers surm.
<input type="checkbox"/> Reste trottoir : fil d'eau + __cm vue de bordures + 2% pente en travers sur toute la largeur trottoir.
<input type="checkbox"/> Nivellement à vérifier par le maître d'œuvre de la ZAC ou du lotissement. | <input checked="" type="checkbox"/> Favorable
<input type="checkbox"/> Défavorable |
|--|---|

Saillies

- | | |
|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Aucune porte ouvrant vers l'extérieur ne doit faire saillie sur le domaine public sauf les locaux techniques dont la réglementation l'impose et dispose d'une procédure d'accès sécurisé (ex : transformateurs).
<input type="checkbox"/> Saillies conformes au règlement de voirie : <input type="checkbox"/> faire demande PC10 <input type="checkbox"/> PC10 déjà délivrée
<input type="checkbox"/> Saillies NON conformes au règlement de voirie :
<input type="checkbox"/> Ouvrages privés sur domaine public interdit : | <input checked="" type="checkbox"/> Favorable
<input type="checkbox"/> Défavorable |
|--|---|

AVIS DE LA VOIRIE

- Avis favorable
 Avis défavorable
 Le projet n'est pas desservi par une voirie métropolitaine

Date : 17/09/2024

Nom Prénom : Hugues CHARPENTIER

Signature : 

Gestionnaire : Hugues CHARPENTIER

Tél : Choisissez un élément.

Courriel : dve-psud@rennesmetropole.fr

**AVIS DE LA DIRECTION DE LA VOIRIE SUR
DEMANDE**
D'AUTORISATION D'URBANISME

N° dossier : **PA 35266 24 M0001**

Nom du demandeur : **SA GROUPE LAUNAY**

Adresse des travaux : **lieudit Cottereuil Et le Poncel**

Commune : **SAINT ERBLON**

Nature des travaux : **création d'un lotissement de 86 lots permettant la réalisation d'environ 181 logements et d'espaces publics dont 52 places de stationnement public.**

FICHE DE LIAISON & D'INSTRUCTION DV
Le terrain
Situation juridique du terrain

- Projet situé dans un lotissement en vigueur
 Projet situé dans une ZAC non clôturée
 Projet situé hors ZAC /hors lotissement.
 Ne sais pas

Domanialité de la voie d'accès au projet

- Voie privée
 Voie privée communale
 Voie métropolitaine
 voie privée dont la rétrocession est envisagée par l'aménageur
Aménageur :

Destination des espaces communs

- Pas d'espaces communs
 Les espaces communs resteront propriété du demandeur
 La propriété, la gestion et l'entretien des espaces communs seront transférés. Le dossier contient :
 - Plan de division
 - Engagement à constituer une ASL
 - Convention de rétrocession

Observations :
Avis DV Plateforme

- Avis Défavorable Avis Favorable Le projet n'est pas desservi par une voirie métropolitaine

Avis des services hors délai réglementaire

À consulter	visa du service	Observations
<input checked="" type="checkbox"/> DV EP/SL	<input type="checkbox"/> DV EP/SL	
<input checked="" type="checkbox"/> DV PAT	<input type="checkbox"/> DV PAT	

Fin de vie du dossier papier

- À retourner à la Plateforme après instruction** (suivi des travaux)
 À retourner à DV PAT après achèvement travaux (mises à jour BD voiries & suivi rétrocessions)

Commune	SAINTE ERBLON	n° ADS	PA03526624M0001	n° Parcelle	000 ZP 0022 000 ZP 0023 000 ZP 0806 000 ZP 1060
----------------	---------------	---------------	-----------------	--------------------	--

Adresse	lieudit Cottereuil Et le Ponceil	Dossier suivi par	D CHERAMY
----------------	----------------------------------	--------------------------	-----------

Type de projet

Habitation Immeubles Logements ERP Parc Stationnement Exploitation Agricole Risque Industriel
 Lotissement Bureaux

Détermination du risque (Surface, Isolement, hauteur dernier plancher)

Habitation	Immeuble 3 ^{eme} B / Bureaux	ERP	Expl. agricole	Batiment industriel
<input type="checkbox"/> Risque Courant Faible	<input type="checkbox"/> ZAC	<input type="checkbox"/> Risque Courant	<input type="checkbox"/> Non Classée ICPE	<input type="checkbox"/> Non Classée ICPE
<input checked="" type="checkbox"/> Risque Courant Ordinaire	<input type="checkbox"/> Hauteur > 18m	<input type="checkbox"/> Risque Particulier	<input type="checkbox"/> Classée ICPE - PC 25	<input type="checkbox"/> Classée ICPE
<input type="checkbox"/> Risque Courant Important	<input type="checkbox"/> Acces voie échelle	Effectif <input type="checkbox"/> < 20p		
	<input type="checkbox"/> Colonne Sèche	<input checked="" type="checkbox"/> > 20p		

Besoin en Eau	Distance / Risques
<input type="checkbox"/> 30m3/h ou 60m3	<input type="checkbox"/> 60m
<input checked="" type="checkbox"/> 60m3/h ou 120m3	<input type="checkbox"/> 100 m
<input type="checkbox"/> Autre :	<input checked="" type="checkbox"/> 200 m
	<input type="checkbox"/> 400 m

Catégorie : Isolement :

Surfaces de référence

< 300m2 < 1000 m2 < 2000 m2
 < 500 m2 < 1500 m2 > 2000 m2

Plus grande surface non recoupée :

DECI Existante

Oui Non

n° du PEI : Distance / Risque :

Simultanéité : Oui Non

n° du PEI 1 : n° du PEI 2 : n° du PEI 3 :

DECI à Créer

PI BI Réserve Privée Réserve Publique Autre

Plan joint : Oui Non

AVIS CEBR

Favorable Attente Commission de Sécurité Favorable avec prescription
 Défavorable Instruction IPCE Préfecture Favorable avec Réserves

Commentaires :

Le Projet cité en objet recueille un avis favorable de la Collectivité Eau du Bassin Rennais (CEBR), après instruction du volet Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI), L'aménageur devra produire un Schéma de Secours Incendie permettant de s'assurer que chaque entrée des futures habitations se trouvent à moins de 200m d'un poteau Incendie. L'aménageur devra officialiser ses aménagements par l'envoi au service DECI de la CEBR des procès-verbaux de réception des éléments de DECI.



VOS REF KNO-J6Z-7VK

MAIRIE SAINT-ERBLON
1 PLACE DES DROITS DE L'HOMME
35230 SAINT-ERBLON

NOS REF LEI-ENV-CM-NTS-BRE-VT-24-00305

INTER-LOCUTEUR VALERIE TANGUY

TÉLÉPHONE 02 98 66 60 91

E-MAIL rte-bzh-environnement@rte-france.com

OBJET Avis RTE sur le Permis d'Aménager N° 03526624M0001

Quimper, le 5 août 2024

Madame, Monsieur,

Vous nous avez transmis pour avis le dossier cité en objet concernant un Permis d'Aménager situé sur la commune de SAINT-ERBLON, parcelles ZP 1060, 22, 23 et 806p.

Nous vous informons qu'aucune ligne, aérienne ou souterraine, appartenant au réseau public de transport d'énergie électrique (ouvrage de tension supérieure à 50 000 Volts) ne se trouve à proximité immédiate de votre projet.

Nous vous précisons toutefois que cette réponse vaut uniquement pour les ouvrages dont RTE est gestionnaire (ouvrages dont la tension est supérieure à 50 000 Volts), et qu'il peut exister, sur le terrain d'assiette du projet, des ouvrages de distribution d'énergie électrique ou des ouvrages de transport et de distribution de gaz qui dépendent d'autres exploitants (ENEDIS, régies, GRDF, etc.). Nous vous invitons donc à vous rapprocher de ces derniers pour obtenir toutes les informations utiles.

Restant à votre entière disposition pour toutes précisions que vous souhaiteriez obtenir, nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le Directeur du GMR BRETAGNE


Jean-Alain CABILLIC
MANAGER DES APPUIS
RTE - GMR BRETAGNE

PJ : un extrait SIG

CENTRE MAINTENANCE NANTES
Groupe Maintenance Réseaux Bretagne
ZA de Kérourvois Sud – Ergué Gabéric
CS 15032 -29556 QUIMPER Cédex 9
TEL : 02.98.66.60.00 - FAX : 02.98.66.60.09

RTE Réseau de transport d'électricité
société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 2 132 285 690 euros
R.C.S.Nanterre 444 619 258

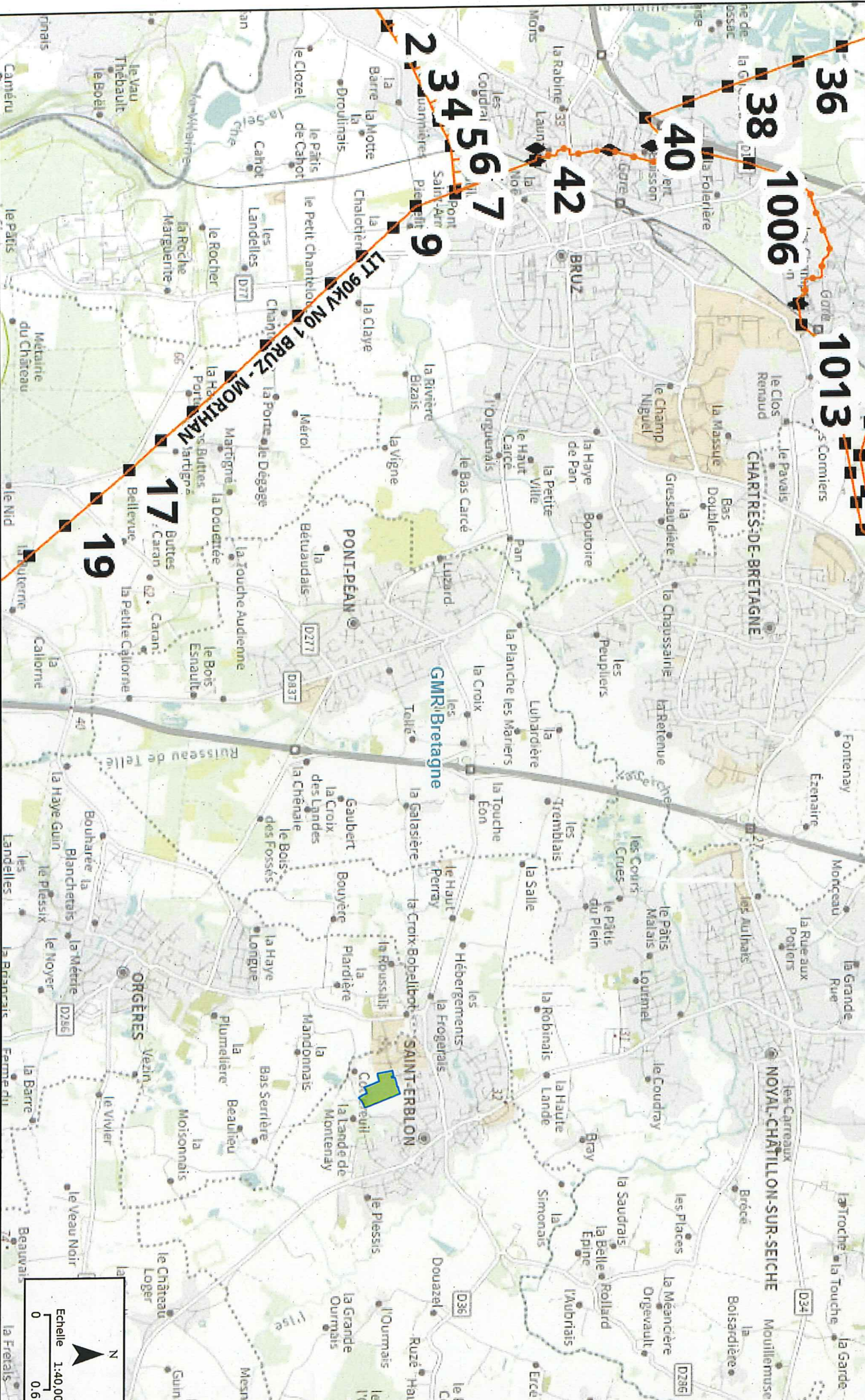


www.rte-france.com

Légende des ouvrages électriques

CC	300kV	225kV	150kV	90kV	63kV	<63kV	Terrain
Site existant :	● Poste électrique	● Poste électrique	● Poste électrique	● Poste électrique	● Poste électrique	● Poste électrique	● Adion Simple Terme
	● Poste électrique	● Poste électrique	● Poste électrique	● Poste électrique	● Poste électrique	● Poste électrique	● Adion Multi-Terme
Site dédié :	○ Poste électrique	○ Poste électrique	○ Poste électrique	○ Poste électrique	○ Poste électrique	○ Poste électrique	● Adion Multi-Terme
	○ Poste électrique	○ Poste électrique	○ Poste électrique	○ Poste électrique	○ Poste électrique	○ Poste électrique	● Adion Multi-Terme
	○ Poste électrique	○ Poste électrique	○ Poste électrique	○ Poste électrique	○ Poste électrique	○ Poste électrique	● Adion Multi-Terme
	○ Poste électrique	○ Poste électrique	○ Poste électrique	○ Poste électrique	○ Poste électrique	○ Poste électrique	● Adion Multi-Terme
	○ Poste électrique	○ Poste électrique	○ Poste électrique	○ Poste électrique	○ Poste électrique	○ Poste électrique	● Adion Multi-Terme
	○ Poste électrique	○ Poste électrique	○ Poste électrique	○ Poste électrique	○ Poste électrique	○ Poste électrique	● Adion Multi-Terme
	○ Poste électrique	○ Poste électrique	○ Poste électrique	○ Poste électrique	○ Poste électrique	○ Poste électrique	● Adion Multi-Terme
	○ Poste électrique	○ Poste électrique	○ Poste électrique	○ Poste électrique	○ Poste électrique	○ Poste électrique	● Adion Multi-Terme
	○ Poste électrique	○ Poste électrique	○ Poste électrique	○ Poste électrique	○ Poste électrique	○ Poste électrique	● Adion Multi-Terme

Le code couleur indique la tension nominale d'exploitation de l'ouvrage.



ADS	Type	Numéro	date
	PA	24M0001	25/07/24

Commune	SAINT-ERBLON
---------	--------------

Réception Collectivité	Date	Reçu par
	02/08/2024	AVIS'AU
Dossier suivi		CELINE LE PANT
Adresse	lieudit Cottereuil Et le Poncel	

Type de projet

création d'un lotissement de 86 lots

AVIS FAVORABLE avec prescriptions ci-après à retranscrire dans l'Arrêté

Extension ou renforcement du réseau d'eau potable pour la desserte du projet

sans objet

Viabilisation de l'opération

Une convention technique devra être signée entre l'Aménageur et la CEBR. Une modélisation du réseau devra être demandée à l'exploitant la SPL Eau du bassin rennais. Maillage du réseau AEP à effectuer par l'Aménageur entre le réseau Ø 160 rue Simone Morand et le réseau Ø 140 au Poncel- Raccordements sur devis de l'exploitant.

Devenir de la voirie et des biens communs	Raccordement au réseau public	Réseaux internes (canalisations principales)	Réalisation des branchements et pose des compteurs	Etape Administrative avec le Délégué	Etape administrative avec la Collectivité Eau du Bassin Rennais	Constitution d'une association syndicat libre
Demande de rétrocession immédiate à la collectivité	Raccordement réalisé par le Délégué à la charge de l'aménageur	Canalisation principale réalisée par l'aménageur avec respect des prescriptions techniques de la Collectivité.	Réalisation des branchements et des regards de comptage par l'aménageur avec respect du Règlement de Service. Les compteurs sont posés par le Délégué.	Devis de raccordements Abonnements compteurs de lots	Signature d'une convention technique	Non-nécessaire

Travaux de branchements

Je vous précise que, conformément aux dispositions du contrat de délégation du service public de distribution d'eau potable, les travaux de branchements sur le réseau d'eau potable existant sont à la charge du demandeur, et doivent être réalisés par le Délégué du service public de l'eau ainsi que le raccordement sur conduite existante.

Délégué du service public de l'eau potable:

SPL - EBR

Emplacement des compteurs abonnés

Chaque compteur sera posé, de préférence, à l'intérieur d'une borne aérienne positionnée sur chaque lot.

Sur dérogation de la Collectivité ou en fonction de son diamètre, le compteur pourra être posé dans un citerneau d'eau potable (regard enterré) positionné en limite du domaine public et de la propriété privée à 1 mètre maximum dans la propriété privée.

Les compteurs devront rester facilement accessibles à l'exploitant pour les relevés et les interventions.

Ci-joint un extrait de plan du réseau d'eau potable pour le secteur concerné par le projet.

